

## Le Président

Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master modifié ;  
Vu le règlement pédagogique en cycle master - Domaines Sciences, Technologies, Santé 2024-2025 ;

## Arrêté

**Article 1 :** Le jury d'examen pour l'attribution du **MASTER Nutrition et Sciences des Aliments** parcours **MQRBPPIA** en formation **initiale, continue et par apprentissage** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

**Semestre : 10**

**Président du jury :** Jean-Christophe HORNEZ

**Membres du jury :**

- Sandra BEANEY
- Franck BOUCHART
- Frédéric DUMONT
- Joseph GÉLABERT
- Timothée KOEBEL
- Julien TRONET

**Article 2 :** Le présent arrêté est d'application immédiate.

**Article 3 :** Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

**Article 4 :** Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 28 avril 2025

Le Président de l'Université Polytechnique  
Hauts-de-France

Abdelhakim ARTIBA

